



REUNION DES DESAMIANTEURS

Auvergne-Rhône-Alpes

22 Novembre 2024

ACTUALITÉS JURIDIQUES ET DOCUMENTAIRES

*Jean-François Achard, Inspecteur du Travail DDETS Loire
Pierre-Alban Doucet, Contrôleur de Sécurité CARSAT Rhône-Alpes*

[Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024](#) entré en vigueur le 5 juillet 2024

- Obligation d'établir la **liste nominative et actualisée** des travailleurs susceptibles d'être exposés à des CMR
- Mise à disposition **pour chaque travailleur concerné** des informations relatives à sa situation
- Version anonymisée à disposition des travailleurs et du CSE
- Liste **communiquée au SPST** (dossier médical) – conservation 40 ans

[Informations complémentaires sur le site du ministère du travail](#)

- [Arrêté du 4 juin 2024](#) : immeubles autres que bâtis, tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers
- **Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2026**, sauf pour la formation des opérateurs de repérage
- **Norme NF X 46-102 obligatoire** (novembre 2020)
« *Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers - Mission et méthodologie* »
- **Communication du RAT aux entreprises** lors de la consultation

Publication le 17 juin 2024 du [Questions / Réponses 2024 de la DGT](#) - précisions :

- En lien avec la publication **du fascicule FD X 46-033** : mars 2023 ;
- Quant **aux rôles et responsabilités des parties prenantes** à une mesure sur opérateur (employeur, organismes accrédités) ;
- En matière de métrologie dans l'air, et d'autres dispositions de la réglementation amiante.

Arrêté du 04 Juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 août 2012
(conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, et de contrôle du respect de la VLEP) :

- Mention au GAX 46-033 remplacée par la référence « au document en vigueur publié par l'AFNOR et valant guide d'application de la norme NF EN 16000-7 »

Arrêté du 1^{er} juillet 2024 sur la certification des opérateurs de repérage :

- Maintien des certifications avec et sans mention notamment pour l'amiante

Décret n° 2024-630 du 28 juin 2024 :

- Prise en compte de la canicule dans les motifs de déclenchement des congés intempéries

MERCI DE VOTRE ATTENTION